

BULLETIN MUNICIPAL

N°34  
Printemps Eté 2021

# SAINT ANDRÉ DE LIDON



**Ouverture de la pêche**



**Fondations du local associatif**



**Repas chinois à la cantine**



# Infos pratiques



## MAIRIE

05 46 90 08 15 Fax 05 46 94 29 38

[accueil@standredelidon.fr](mailto:accueil@standredelidon.fr)

Ouverture du secrétariat

Nadine Chaillou et Cindy Moreau

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h

## Permanences des élus

Alain PUYON : mardi, mercredi, jeudi

Dominique DEWOST : lundi

Christelle HURTADO : vendredi

Philippe ROCHE : jeudi sur rendez-vous

## LA POSTE

**Levée du courrier : 11h**

Accueil : Alexandra 05 46 90 04 40

GEMOZAC : 05 46 94 21 79

Ouverture des services du guichet tous les jours de 9h à 12h20

sauf mercredi et dimanche

## GENDARMERIE

GEMOZAC

38 avenue de la Victoire

Ouverture lundi 8h/12h, mercredi

14h/18h, vendredi 8h/12h

COZES

24 rte de Royan

Ouverture du lundi au vendredi

8h/12h - 14h/19h et dimanche

9h/12h - 15h/18h

Vous pouvez déposer plainte en ligne : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

## EN CAS D'URGENCE

Pompiers 18

Gendarmerie 17

SAMU 15

Hôpital de Saintes

05 46 92 76 76

Hôpital de Royan

05 46 39 52 52

Anti-poison 05 56 96 40 80

Enfance maltraitée 119

Accueil sans-abri 115

EDF 08 10 33 32 17

Service des Eaux

RESE 05 46 96 91 06

SPA de SAINTES 05 46 93 47 65

## DECHETTERIE

**Ouverture** du lundi au samedi de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 17h30

**La déchetterie de Montpellier est fermée le mercredi**

Ramassage des ordures ménagères chaque lundi matin

Pour en savoir plus, consultez [www.cyclad.org](http://www.cyclad.org)

**Apport volontaire** du verre et du papier dans 3 sites :

Stade - Moulin du Pas - Camping Ménard

## ETAT CIVIL de septembre 2020 à avril 2021

### Naissances

RODRIGUEZ PETIT Angel-Lazaro	29 septembre 2020
AUDIN PAQUEREAU Louise, Camille	08 novembre 2020
CHAUVIN Jade, Amélia	08 mars 2021
GENDRE Louis Paul	04 avril 2021
BONNEAU CHAUDAT Gabin	06 avril 2021
PORTEAU Léo, Patrice, René	13 avril 2021

### Mariage

LETAILLEUR Romuald, Robert et LESUEUR Sandra 19 mars 2021

### Décès

CRASNIER HOURMAND Claude, René	26 octobre 2020
SCHNEIDER Sylvain, Joseph, Albin	22 novembre 2020
MERLEAU Robert	11 décembre 2020
PELLETIER Paul	10 mars 2021
NOUREAU Michel, Eugène	26 mars 2021
LELLOUCHE Victor	20 mars 2021
GOTHOT Huberte	04 avril 2021

## LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Karine CRESPIN

05 46 97 60 44

10, route de Thaims Le Chaillaud

Emmanuelle DOYEN

05 46 94 13 84

28, route du moulin de la Foy

Stéphanie POUZAUD

05 46 74 79 90

3 bis, rue de Chez Les Boisnards

Sophie RAMBAUD

09 82 51 11 65

5, rue du moulin rouge

Amandine VOZEL

05 46 92 02 17

3, Lotissement La Cour du Bois

Céline FOUGERAY

06 75 54 53 32

33, route de Cozes

Amandine PRUD'HOMME

06 62 75 94 15

10, chemin de la Robinerie

JOSSE Chloé

06 16 96 59 57

58, route de Saintes

## HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

### Gîtes ruraux :

JJ BUJARD 05 46 90 05 11

D FILHO 05 46 94 12 51

J GRAND 05 46 90 08 37

D RELIAUD 09 78 04 96 89

### Campings

Chez Ménard

05 46 90 09 40

### Locations saisonnières

<https://www.airbnb.fr/>

- Le Clos Saint-André

## QUELQUES COMMERCES

### Alimentation

#### Tabac Presse VIVAL

3, rue de la Seudre  
Frédérique LEGRIS et  
Cédric ADAM

05 46 90 06 93

### Boulangerie Pâtisserie

#### « Aux Gourmandises de Margaux »

2, rue de la Seudre  
Cindia et Maximilien CHOLLET

05 46 90 09 30

### Le Comptoir du Boucher

#### + camion ambulant

Place du 18 juin  
Magaly et Stéphane  
GRANCHERE 05 46 96 98 48

### Huîtres et Moules

Nicolas CHARDAVOINE

#### Le dimanche matin

Place du 18 juin  
05 46 36 05 20 ou  
06 64 11 17 74

### Bar Restaurant Pizzeria

#### LE SAINT ANDRÉ

Xavier BERNE  
4, rue de la Seudre  
09 73 28 66 00

#### Plats à emporter

Livraison pizzas à domicile  
le soir jusqu'à 20h30.

nouveau

### Garage

#### Mécanique automobiles et machines agricoles

Motoculture de Plaisance  
17 rue de l'ancienne gare  
Philippe GOULEVANT  
05 46 90 08 09

### Coiffure

#### COULEURS TENDANCES

Place du 18 juin  
DELPHINE 05 46 92 27 48

### Karine

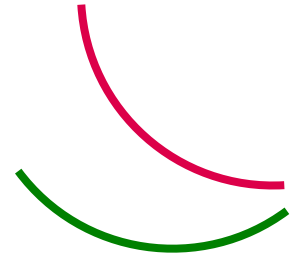
Coiffure à domicile  
06 02 34 43 90

**Pour plus d'informations sur notre commune,  
vous pouvez consulter le site internet <https://www.saint-andre-de-lidon.fr/>  
ou la page Facebook Mairie de Saint André de Lidon**

# LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers Lidonnais

**Restons vigilants**  
**Respectons les gestes barrières**  
**Soyons solidaires**



Les beaux jours qui se manifestent ne doivent pas nous faire oublier ce que nous vivons depuis des mois.

Nous avons la chance de vivre dans une commune rurale où nous pouvons mieux supporter les contraintes que connaissent les citadins.

Malgré cela cette pandémie nous a privés de notre vie communale, du plaisir d'être ensemble dans nos évènements festifs et associatifs, du repas des aînés, des commémorations, de l'absence des traditionnels vœux de la municipalité, aussi je profite de ce moment pour souhaiter la **bienvenue aux nouveaux Lidonnais** qui ont choisi de vivre à St André.

Bien que cette première année de la nouvelle mandature soit perturbée, l'équipe municipale a engagé les chantiers annoncés dans notre profession de foi.

- Ainsi, lors du budget 2021 nous avons prévu :
  - o Le renouvellement du matériel et la sécurité des ateliers municipaux.
  - o L'isolation et l'insonorisation de la cantine.
  - o L'équipement informatique de 4 classes à travers le plan de relance économique Etat.
  - o L'amélioration de la voirie avec la mise en place d'un radar pédagogique mobile.
  - o La création d'un local associatif en partenariat avec l'ACCA.
- Toutes ces opérations seront réalisées **sans augmentation des taxes locales** avec la précision suivante :
  - o La suppression de la taxe d'habitation commune est compensée à l'euro près, par le versement aux communes de la taxe foncière départementale.
- Quant à la **fibres optique** son déploiement se poursuit et nous ne ménages pas nos efforts de relance auprès d'Orange pour que chaque personne qui le désire puisse en bénéficier avant fin 2021.
- Une fois encore nous souhaitons vous redire que notre équipe compte sur votre civisme, votre sens des responsabilités et reste également à votre écoute ainsi qu'à votre disposition pour vous aider et vous soutenir.

Nous vous souhaitons un très bel été.

**Responsable de la Publication :**

Alain Puyon

**Comité de Rédaction :**

Alain Puyon

Nicole Maurin

Roland Chevallier

Dominique Dewost

Willy Bony

Camille Malgorn

Amandine Vozel

**Réalisation et impression**

Mairie de

St André de Lidon

Courriel :

[accueil@standredelidon.fr](mailto:accueil@standredelidon.fr)

Alain PUYON





# COMPTE-RENDU DE CONSEIL

## SÉANCE DU 20 Octobre 2020 (14 conseillers présents)

### 1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

- 1-1 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.
- 1-2 Attribution d'une somme de 500€ pour le soutien de l'arrière-pays niçois victime d'une catastrophe naturelle d'une ampleur inouïe (Tempête Alex).
- 1-3 Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) pour continuer à développer et promouvoir au mieux les intérêts de la vigne et du vin.
- 1-4 Autorisation au Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif dans le cas de requêtes contre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de faire appel à un avocat pour défendre les intérêts de la Commune.
- 1-5 Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (PAYFID)
- Cette convention doit simplifier les moyens de paiement entre les collectivités territoriales et leurs établissements publics en mettant en œuvre un service de paiement en ligne.
  - Cette obligation répond aux attentes des usagers qui plébiscitent le recours à des moyens de paiement dématérialisés, diversifiés et accessibles à toute heure et à distance.
- 1-6 Convention avec le SDEER qui autorise la distribution publique d'énergie pour l'antenne relai au village du Charpreau.
- 1-7 Transfert du chemin privé communal (chemin de Fraigne) dans le domaine public communal pour son inscription dans le tableau de classement des voies communales.

### 2 – TRAVAUX

- 2-1 Mise en sécurité au stade avec le projet d'implantation d'une clôture et d'un pare ballon (devis 5 250 € HT).
- 2-2 Renouvellement au bar restaurant de la bâche véranda et des corbeilles sur rue, (devis 3 325 € HT).
- 2-3 Démarrage le 26 octobre 2020 des travaux du réseau d'assainissement collectif et d'eau potable chemin de Fraigne sous la responsabilité de EAU 17.



A la fin des travaux, l'entreprise Picoulet sera chargée de traiter les eaux pluviales ainsi que l'empierrement du chemin.

- 2-4 Projet d'implantation par le SDEER d'un éclairage public dans le village du Chaillaud à la sortie du village route de Thaims.

### 3 – AUTRES SUJETS

- 3-1 L'ouverture de l'Agence Postale un après midi de la semaine a fait débat mais le sujet n'a pas obtenu l'adhésion. Actuellement l'Agence est ouverte tous les jours de 9h à 12h20 sauf mercredi et dimanche. La responsable régionale de la Poste nous informe que sur 96 agences, 51 sont ouvertes le samedi matin et 10 seulement les après midi et observe un taux de fréquentation très faible pour ces dernières. Décision pas de changement.
- 3-2 Le permis de construire du local associatif pour les chasseurs est accordé en date du 09 octobre 2020.





# COMPTE-RENDU DE CONSEIL



## SÉANCE DU 17 Novembre 2020 (13 conseillers présents)

### 1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

- 1-1 Opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté de communes de Gémozac.
- 1-2 Désignation du cabinet d'avocats Boissy de Bordeaux pour défendre les intérêts de la commune dans le cas de recours contre le Plan Local d'Urbanisme.  
Les frais engendrés seront couverts par les assurances de la Commune.
- 1-3 Aménagement des loyers, par solidarité et soutien aux commerçants ayant cessé leurs activités pendant la crise sanitaire à compter du 1 novembre 2020.
- 1-4 Contrat de prestations de services avec l'entreprise de Tesson « L'élevage des Milles Fontaines » pour assurer la capture, le ramassage des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique et transport à la fourrière animale légale.
- 1-5 Refus d'engager des travaux proposés par le SDEER de préparation du réseau d'éclairage public à l'entrée du chemin du Charpreau d'un montant de 2 246€ dont 50% à notre charge.



Pluvial + Poste de relevage Chemin de Fraigne

### 2 – TRAVAUX

- 2-1 Fibre Optique
- Orange a recensé les administrés susceptibles de bénéficier de la fibre à partir de la comptabilité des habitations équipées de boîte à lettres courant 2018. La municipalité a entrepris de corriger les oublis.
  - Le déploiement se déroulera en plusieurs phases dans les villages. Pour transporter la fibre de nouveaux poteaux seront posés ainsi que le changement d'anciens supports. Le déploiement devrait s'achever courant du 1 semestre 2021 qui sera poursuivi par la commercialisation.
- 2-2 PVR chemin de Fraigne
- La commune a sollicité le syndicat des eaux (EAU 17) et le SDEER pour viabiliser les parcelles desservies par le chemin de Fraigne au Chaillaud à travers une participation voies et réseaux (PVR) des propriétaires riverains (eau potable, assainissement collectif et réseaux).
  - Les canalisations sont posées, le poste de relevage pour l'assainissement est implanté et mis en route fin 2020.
  - L'entreprise Picoulet interviendra au printemps 2021 pour le traitement de l'écoulement pluvial et de l'empierrement du chemin. Le coût de l'opération est de 23000€.
- 2-3 Antenne relai au Charpreau
- Pour compléter la couverture téléphonique des portables sur notre commune, nous avons proposé à l'opérateur Orange de faire l'acquisition de la parcelle E 174 appartenant à M. LEZEAU Yoann qui a accepté.
  - Orange prend en charge : le bornage, le nettoyage du terrain et l'extension BT du réseau électrique.
  - Objectif opérationnel 2021.
- 2-4 Local associatif pour la chasse
- Son implantation est sur le stade, le permis de construire est accordé depuis Octobre 2020.
  - Ce projet est en partenariat avec l'ACCA de la commune qui se chargera d'obtenir des subventions auprès du département et de l'Etat.
- 2-5 Halte Fluviale pour Canoë
- La plateforme près de la Seudre est coulée, la construction du bâtiment se poursuivra en 2021.



Pancarte futur chantier relai Orange





## COMPTE-RENDU DE CONSEIL

### 2-6 Pont de Chez Coicaud (RD 216)

-Le Département a entrepris un plan de renforcement des ponts sur les routes départementales, la reconstruction du pont de chez Coicaud s'inscrit dans ce plan.  
 Achèvement annoncé pour le 15 décembre 2020.



### 3 – AUTRES SUJETS

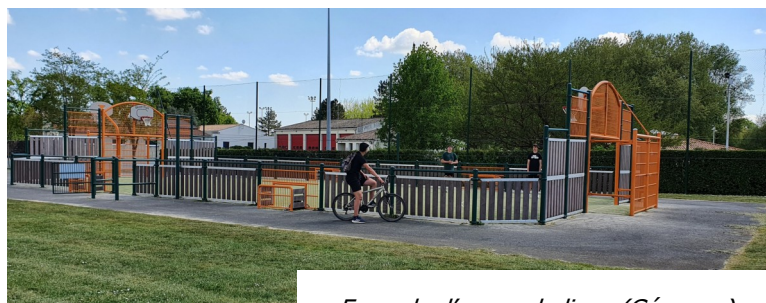
#### 3-1 Mise en conformité de la réglementation du Cimetière.

#### 3-2 Plan d'alerte et d'urgence

-La Préfecture encourage les communes à travers la circulaire du 3 novembre 2020 à mettre en place un plan d'alerte et d'urgence pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap pour la création de coopérations locales de veille contre l'isolement.  
 -Un formulaire et une lettre d'accompagnement seront distribués, un registre sera tenu qui permettra d'activer le plan lors de canicule, tempête, Covid....  
 -Le conseil a désigné Mme DEWOST comme référente.

#### 3-3 Suggestions de la commission des finances tenue le 22 octobre 2020 :

- Ateliers Municipaux :
  - o Renouvellement du matériel sur 2/3 ans
  - o Réaménagement des locaux
- Bâtiments
  - o Poursuite de la réhabilitation d'un logement
  - o Insonorisation de la cantine
  - o Achèvement du local associatif chasse
  - o Achèvement du local Halte fluviale
  - o Sécurisation stade
  - o Local de vente du Boucher (réfection sol + isolation)
- Voirie
  - o Carrefour Moulin de la Foy / Chemin des oliviers
  - o Réfection de 300ml chemin du Bois vert
  - o Empierrement du chemin de Fraigne
  - o Complément d'éclairage public au Chaillaud
  - o Assainissement pluvial à la Merletterie
  - o Mise en place d'un radar pédagogique mobile
- Autres
  - o Schéma de défense incendie
  - o Création d'un espace ludique et pédagogique pour les jeunes et en libre accès (projet sur 2 ans)



Exemple d'espace ludique (Gémozac)



Carrefour Moulin de la Foy/Chemin des Oliviers



# COMPTE-RENDU DE CONSEIL



## SÉANCE DU 17 Décembre 2020 (13 conseillers présents)

### 1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

#### 1-1 Subventions aux organismes

- MFR Cravans	100 €
- MRF Richemont	75 €
- Course cycliste Bordeaux-Saintes	150 €
- AFSEP ( Sclérose en plaque)	200 €

#### 1-2 Demande d'une aide financière pour la cantine scolaire auprès du Département et de la préfecture de la Charente Maritime au titre de la rénovation énergétique qui consiste à changer les huisseries du réfectoire et à poser une isolation intérieure comme absorbeur du bruit.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 16 154 € HT avec le financement suivant :

- Conseil Départemental	4 845 € (30% du HT)
- DSIL Etat	7 269 € (45% du HT)
- Reste à charge commune	4 040 €

#### 1-3 Demande d'une subvention pour la création d'un local associatif dédié à la vie associative communale et en particulier à la chasse qui disposera d'une partie aménagée pour leurs réunions ainsi que la pratique de leur loisir.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 42 077 € HT avec le financement suivant :

- Conseil Départemental	14 727 € (35% du HT)
- DETR Etat	18 935 € (45% du HT)
- Reste à charge commune	8 416 €

#### 1-4 Demande de subvention pour la mise en sécurité et l'extension des Ateliers Municipaux auprès de Département de la Charente Maritime dans le cadre du fonds de revitalisation.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 20 700 € HT avec le financement suivant :

- Conseil Départemental	7 245 € (35% du HT)
- Reste à charge commune	13 455 €

#### 1-5 Adhésion au nouveau contrat groupe pour l'assurance du personnel 2021-2024.

#### 1-6 Désignation de Valentin BOINARD comme délégué référent auprès de l'association « Les Savoirs-faire du Cognac »

#### 1-7 Commande de 20 Bandes dessinées retraçant l'histoire de notre Département au prix de 14,00 € et vente possible aux personnes intéressées au même prix.

#### 1-8 Vente du terrain communal H 1471 d'une superficie de 514m<sup>2</sup> aux Mottes du Bourg à M. AUBOURG pour un montant de 250 €.

Les frais annexes sont à la charge de l'acheteur.

#### 1-9 Vente du chemin communal H 2340 au lieu-dit « Le Chiron » chez Viguiaud à M. Thierry COURPRON au prix de 3,5€/m<sup>2</sup>.

Les frais annexes sont à la charge de l'acheteur.

### 2 – BILAN DES AUTORISATIONS D'URBANISME EN 2020

- Permis de construire	27 (dont 18 maisons)
- Certificats d'urbanisme	117
- Déclaration préalable de travaux (DP)	36
- Droit de préemption (DIA)	38





# COMPTE-RENDU DE CONSEIL

## SÉANCE DU 28 Janvier 2021 (12 conseillers présents)

### 1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

- 1-1 Attribution d'une subvention de 100 € à l'association Apoge pour la 38ème Boucle Cycliste Nationale du Printemps prévue le 07 mai (**reportée au 11 juin**), au départ de Villars en Pons.
- 1-2 Renouvellement de la ligne de trésorerie de 2020 à hauteur de 100 000 € en 2021 auprès de la caisse d'Épargne pour pallier le paiement des factures dans l'attente du versement des subventions.
- 1-3 Engagement d'achat d'un tracteur KUBOTA proposé par les Ets Brissonneau au prix de 38 000 € HT pour remplacer un des deux tracteurs des ateliers âgés respectivement de 32 et 34 ans.
- 1-4 Modification du tableau de classement de la voirie communale en incluant le chemin de Fraigne (204ml) qui porte le linéaire des voies communales de 39 747 ml à 39 951 ml et correction de la dénomination du chemin de Chaillaud en chemin de la Casse du Bois.
- 1-5 Mise en place d'un candélabre d'éclairage public supplémentaire au Chaillaud route de Thaims pour tenir compte des nouvelles habitations.  
Le devis SDEER s'élève à 1 926 € dont 963 € reste à la charge de la commune.
- 1-6 Contrat de partenariat avec l'association lidonnaise Cordouan Benezé Team 17 qui participe à l'aventure 205 Trophée 2021 qui se déroulera en octobre 2021 au Maroc.  
Ce raid a pour but de venir en aide à l'association Nassim Meknès qui s'investit dans la promotion, le soutien scolaire et le développement de la ville de Meknès.  
Le conseil décide le versement d'une subvention de 400 €.



Emplacement annexe ateliers

### 2 – AUTRES SUJETS ABORDÉS

- 2-1 Les suites de l'incendie d'un immeuble à la Robinerie mettent en péril l'habitation mitoyenne. Un expert délégué par le tribunal Administratif de Poitiers a rendu ses conclusions : le bâtiment incendié présente une menace réelle et actuelle pour la sécurité de l'habitation mitoyenne.  
Les propriétaires ont 3 mois pour réaliser les travaux sans quoi la commune prendra en charge les travaux et en répercutera le coût.
- 2-2 Le groupe d'assurance Groupama a mis en place un plan communal de sauvegarde, ce document doit être complété et déposé en sous-préfecture.  
La commission est composée de Dominique DEWOST – Christophe REVILLÉ – Philippe ROCHE – Jean-Luc HANNY – Nicole MAURIN – Roland CHEVALLIER – Christelle HURTADO et Alain PUYON.
- 2-3 Propositions de la commission des bâtiments tenue le mardi 19 janvier 2021  
La priorité portera sur le matériel des Ateliers ainsi que la sécurité des agents.



Changement huisseries cantine

- Ateliers
  - o Création d'un local annexe en complément d'abri pour le matériel
  - o Mise en sécurité de la mezzanine intérieure
  - o Réaménagement du rez de chaussée
- Matériel
  - o Remplacement d'un tracteur
  - o Mise en sécurité des autres matériels
- Cantine scolaire
  - o Changement des huisseries et insonorisation
    - Rafranchissement peinture du réfectoire



Nouveau tracteur

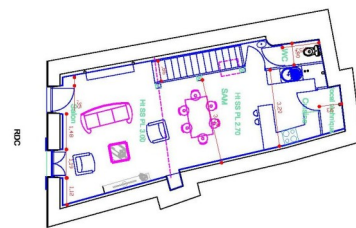


# COMPTE-RENDU DE CONSEIL

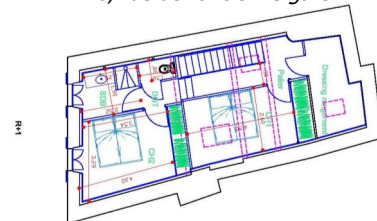
suite en page 12



- Bâtiments publics
  - o Création d'un local associatif dédié à l'ACCA
  - o Démoussage de toitures (salles des fêtes et des associations / mairie / local table)
  - o Sécurité du Club House + pose clôture et portail
  - o Achèvement halte fluviale
- Logements
  - o Etablissement des plans d'aménagement intérieur du logement du 6 rue de l'ancienne gare
  - o Réfection peinture des ouvertures extérieures des logements au Presbytère
- Autres
  - o Réfection puits du presbytère + monuments aux morts
  - o Murette logement de la Poste
  - o Carrelage + température du local commercial du comptoir du boucher
  - o Changement bâche véranda et corbeilles du restaurant



Plans rez de chaussée et étage  
6, rue de l'ancienne gare



## SÉANCE DU 23 Février 2021 (13 conseillers présents)

### 1 – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

- 1-1 Acquisition de la parcelle A 803 de 9m2 appartenant à M. Lucien LABBE pour élargir une partie du chemin de chez Paunaud pour un montant de 87€. La commune prend en charge les frais de notaire.
- 1-2 Acceptation du devis SDEER pour la modernisation de l'éclairage public de la place du champ de foire le montant s'élève à 4 140 € avec une prise en charge de 50% par leur service et un reste à charge pour la commune de 2 070 € étalé sans frais sur 5 ans.
- 1-3 Acceptation du devis SDEER pour l'éclairage public du lotissement de la cour du bois à l'issue du diagnostic qui faisait ressortir de nombreux dysfonctionnements. Le montant s'élève à 3 677 €, le SDEER prend en charge 50% du coût des travaux et un reste à charge pour la commune de 1 839 € étalé sans frais sur 5 ans.
- 1-4 Subventions aux organismes :
- |                                   |                   |
|-----------------------------------|-------------------|
| o ANEV                            | 160 €             |
| o Hôpital des enfants de Poitiers | 150 €             |
| o MFR Chevanceaux                 | 150 € (2 enfants) |
| o France Handicap                 | 100 €             |
| o Les Restos du Cœur              | 100 €             |
| o Le Secours Catholique           | 100 €             |
| o La Ligue contre le Cancer       | 100 €             |



Nouvelles huisseries cantine

### 1-5 Compte Administratif 2020

Montant en €	COMMUNE		COMMERCES		LOTISSEMENT		CCAS
	Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct	Invest	Fonct
Recettes	733 712	250 261	7 326	+4 635	12 538	2 938	0
Dépenses	575 167	194 425	4 126	0	2 939	0	3 326
Résultat 2020	+158 545	+55 836	+3 200	+4 635	+ 9 599	+2 938	-3 326
Excédent 2019	+177 722	-155 573 déficit	+5 631	-4 635	-7 732 défi-	-2 938 déficit	+2 339
Report Lotisst	+1 867 *						
Excédent cumulé	+338 134	-99 737 déficit	+8 831	0	+1 867	0	-987 déficit
Situation Reste à réaliser		-101 083		-3 325		0	
Besoin financement		- 200 820		-3 325		0	
Excédent reporté	+137 314		+5 506		+1 867 *		-987 déficit

Nota : L'excédent du lotissement sera reporté sur l'affectation du résultat de la commune suite à la décision de clôturer le budget du lotissement de la Martière.





Carrefour RD732 et route de Cozes



Plateforme future Halte Fluviale



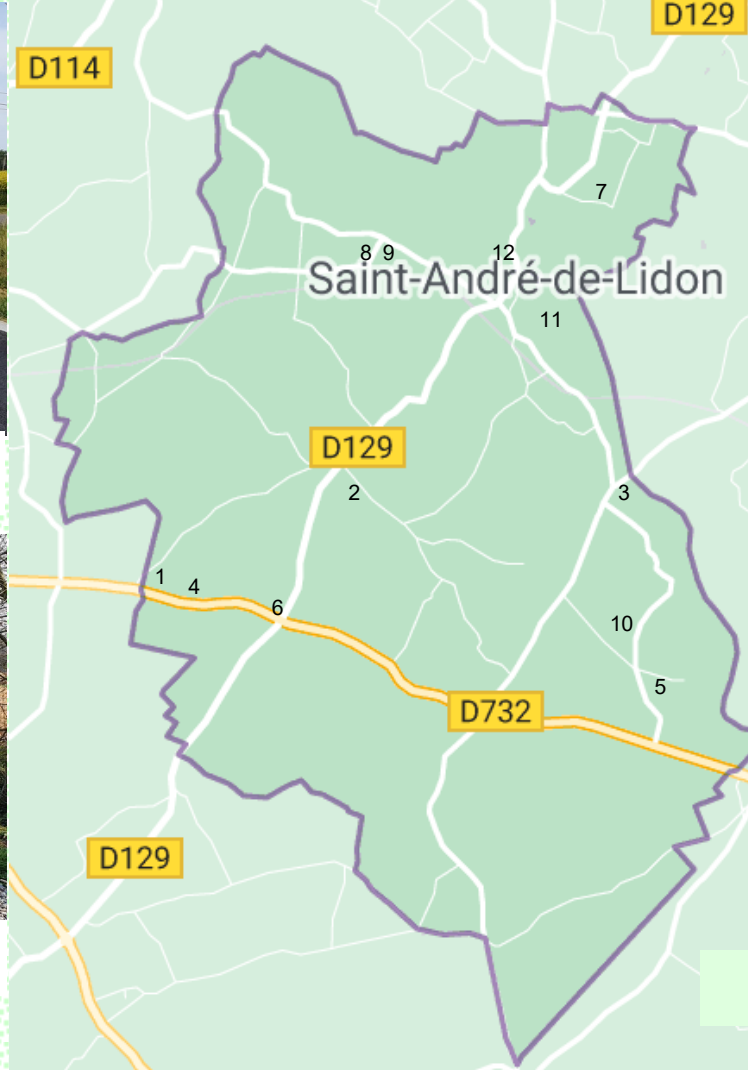
Carrefour des Chailles RD129, route de Cozes et rue de Chez Gouineau



Nouveau pont de Chez Coicaud sur la RD216



Carrefour RD732, chemin de La Garinelle et allée des Vieilles



Réfection de la chaussée et des trottoirs rue de la Foy



11



*Élévation du local associatif de l'ACCA*

10



*Nettoyage des fossés rue de Lidon*

*Quelques clichés de travaux sur Saint André, réalisés ou en cours, initiés par la commune ou par la DID (Direction des Infrastructures Départementales)*

13



*Prolongation du chemin de Fraigne au Chaillaud*

8



*Mise en place du poste de relevage  
Chemin de Fraigne au Chaillaud*

6



*Réfection couche de roulement RD732 et nouveau marquage carrefour La Merletterie*

7



*Eclairage public à La Cour du Bois*





# COMPTE-RENDU DE CONSEIL

suite de la page 9

## 2 – AUTRES SUJETS ABORDÉS

2-1 Revente du tracteur Case le plus ancien (1986) 3 200 €.

2-2 Problème d'évacuation des eaux pluviales à la Cour du Bois côté Jorignac le long de la RD 129.

M. le Maire propose d'interroger le Département pour voir si la mise en place de fossés sur ce secteur peut être envisagée pour résoudre le problème.

2-3 Le projet d'acquisition d'un radar pédagogique mobile est décidé.

2-4 En juin - juillet 2021 renouvellement par le Département du revêtement de la départementale St André – Grézac.

## SÉANCE DU 23 mars et 12 Avril (12 conseillers présents)

**Ces deux séances ont été consacrées principalement au vote du budget principal et des budgets annexes.**

## 1 – FINANCES

- Vote des affectations de résultat 2020

Montant en €		Commune		Commerces		CCAS
		Fonct	Invest	Fonct	Invest	
CA	Situation fin 2020	+338 134	-99 737	+8 831	0	-987
	Reste à réaliser		-101 083		-3 325	
Affectation	Excédent capitalisé		200 820		3325	
	Report excédent déficit	137 314		5 506		-987

- Vote des taxes communales

A compter de 2021, la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est supprimée pour disparaître totalement en 2023.

En compensation, les communes percevront la part de la taxe foncière (TF) actuellement perçue par le Département sur les propriétés de la commune (21.5%).

	2020	2021
Taxe Foncière bâti	12.56%	12.56% + 21.5% = 34.06%
Taxe Foncière non bâti	32.57%	32.57%

- Adoption des budgets 2021 en équilibre

### o Budgets annexes

	Fonctionnement	Investissement
Commerces	12 100€	12 970€
CCAS	4 000€	





# COMPTE-RENDU DE CONSEIL



## o Budget principal de la commune

### Fonctionnement

Dépenses Réelles = 659 347 €	Recettes Réelles = 741 326 €
Dotations Amortissement = 5 293 €	Travaux en régie = 26 000 €
Capacité d'autofinancement = 240 000 €	Excédent 2020 = 137 314 €
<b>TOTAL = 904 640 €</b>	

Décomposition des 659 347 € de dépenses	Répartition des 741 326 € de recettes
Charges à caractère général = 33,9%	Impôts et taxes = 53,7%
Charges de Personnel = 44,7%	Dotations et Participations = 25,0%
Contingents = 10,9%	Locations = 12,7%
Autres charges gestion courante = 5,5%	Produits de services = 6,8%
Charges financières = 2,8%	Divers = 1,8%
Charges exceptionnelles = 2,2%	

### INVESTISSEMENT

Dépenses générales = 253 666 €	Recettes Générales = 510 142 €
Opérations = 327 276 €	Opérations = 104 385 €
Dépenses imprévues = 2 878 €	Dotations Amortissst = 5 293 €
Travaux en régie = 26 000 €	
<b>TOTAL = 619 820 €</b>	

### Principales Opérations

Aménagement RD du Bourg = 115 007 €	- travaux réalisés en 2020
Achat Matériel = 61 600 €	
Voirie = 42 205 €	
Création Local Associatif = 27 375 €	- Subventions Département + DETR
plus 23 000 € en régie	
Création annexe Ateliers = 26 260 €	- Subvention Département
Aménagement Eclairage Public = 21 429 €	
Isolation et insonorisation cantine = 19 400 €	- Subventions Département + DSIL
Equipement informatique de 4 classes = 14 000 €	- Subvention Etat

## 2 – AUTRES SUJETS ABORDÉS

- Attribution d'une subvention de 200 € à France Alzheimer 17.
- Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour l'achat d'un radar pédagogique mobile.  
Cette opération peut bénéficier d'une aide de 40% du montant de l'investissement.
- Accord pour engager la mise en place d'un socle numérique pour les 4 classes de l'école primaire par le biais du plan de relance économique.  
Cette opération peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 70%.



## COMPTE-RENDU DE CONSEIL

### COMMUNIQUE DE LA CDC DE GÉMOZAC

- **Le conseil communautaire des communes**, réuni le 13 avril, a validé la tarification 2021 des ordures ménagères. La redevance 2021 augmente d'une façon progressive.
  - o Stabilité pour les résidences secondaires pour les foyers de 1 personne 146€/an  
104€/an
  - o Augmentation de 1.5€/personne pour 1 foyer de 2 personnes 172€/an  
de 2€/personne pour les foyers de :
    - 3 personnes 222€/an
    - 4 personnes 267€/an
    - 5 personnes et + 288€/an
  - o Cette variation est liée à la taxe générale sur les activités polluantes facturées par l'Etat.
- **La CDC de Gémozac ne fournit plus de conteneurs pour le ramassage des ordures ménagères.**



## Les élections départementales et régionales

se dérouleront :

**1er tour : 20 juin 2021 2ème tour : 27 juin 2021**



#### 54 conseillers départementaux

représentent les 27 cantons du département et sont élus pour 6 ans.

Un binôme de candidats, Homme/Femme, représentant notre canton **SAINTONGE ESTUAIRE** sera élu, assisté d'un binôme de suppléants.

#### 183 conseillers régionaux

représentent les 12 départements de la région Nouvelle Aquitaine et sont élus pour 6 ans.

20 conseillers régionaux représentent la **CHARENTE MARITIME**

**VOUS SOUHAITEZ AMÉLIORER  
VOTRE QUOTIDIEN OU  
CELUI DE VOS PARENTS ?**



**JUSQU'À 5 000 €**

POUR ADAPTER SALLE DE BAINS ET SANITAIRES

**Ces travaux sont soumis à conditions et doivent être effectués par des professionnels certifiés.**

Pour obtenir tous les renseignements nécessaires, vous pouvez appeler

le **0970 830 831** de 9h à 17h30 du lundi au vendredi (appel non surtaxé)

ou retrouver sur le site internet les coordonnées d'une agence à proximité **actionlogement.fr** ► rubrique travaux



## AFFAIRES SCOLAIRES



### Équipement numérique des classes de Saint André de Lidon -projet 2021/ 2022-

Suite aux différents confinements et aux fermetures d'école, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique des écoles. L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

L'aide de l'État est de 70%.

#### Comment équiper les classes ?

Des devis ont été effectués pour doter chaque classe d'un TBI. Il s'agit d'un tableau sur lequel il est possible d'afficher l'écran d'un ordinateur grâce à un projecteur et qui permet de piloter l'ordinateur par l'intermédiaire d'un stylet (faisant office de souris) directement par action au tableau sur l'image projetée

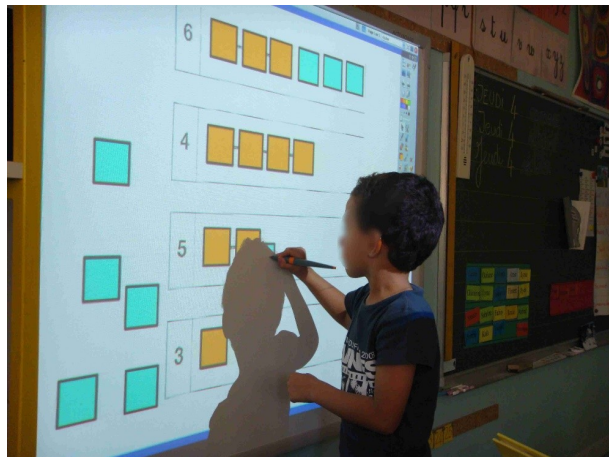
Les élus ont ensuite déposé un dossier suite à l'appel à projet de l'Etat afin d'obtenir l'aide mentionnée ci-dessus.

#### Pourquoi équiper les classes ?

L'École contribue au projet d'une société de l'information et de la communication pour tous. Elle forme les élèves à maîtriser ces outils numériques et le futur citoyen à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment. En effet, les jeunes sont de plus en plus confrontés aux réseaux sociaux, à la protection de leurs données personnelles sur le net ou encore au décryptage des informations (fake news) De plus, en cas de fermeture de classe, il est plus facile d'utiliser à la maison, un outil informatique quand il est connu et utilisé quotidiennement à l'école.

Cela permet également aux enseignants d'obtenir et d'utiliser une diversité d'outils pédagogiques, éducatifs et ludiques.

Enfin c'est un véritable atout pour les futurs collégiens d'avoir pu travailler autour et avec le numérique car dès la sixième ils seront confrontés très rapidement au numérique avec Pronote ou encore pendant les cours « EMI » (éducation aux médias et à l'information) C'est pour toutes ces raisons que les élus de Saint André de Lidon, en lien avec l'équipe enseignante et la référente numérique de l'Education Nationale, ont décidé d'investir et ont voté une ligne budgétaire visant à équiper numériquement l'ensemble des quatre classes de Saint André de Lidon lors du Conseil Municipal du 23 mars 2021. En effet, cette dépense doit être vue comme un investissement dans l'éducation de nos jeunes lidonnais et lidonnaises.



### Bio et local à la cantine

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, selon la loi Egalim, 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio, devront être introduits aux repas des cantines scolaires.**

Nous avons devancé cette obligation en proposant de plus en plus de produits bio et locaux. Grâce à Agrilocal 17 nous sommes en contact avec des producteurs du département, qui nous fournissent des yaourts et crèmes desserts, et des fruits entre autres. Depuis l'automne un repas végétarien est aussi proposé 1 à 2 fois par mois. Les enfants finissent toutes leurs assiettes ce qui est la meilleure preuve qu'ils apprécient ces nouveautés.



### Evolution des effectifs

A la prochaine rentrée (2021/2022) les effectifs devraient être en baisse sur la maternelle de Montpellier de Médillan : 52 (et 17 en très petite section, non comptabilisés par l'Education nationale) mais en augmentation sur Saint André de Lidon avec 107 enfants prévus !

Les effectifs scolaires sont surveillés de près pour ne pas se retrouver sous la menace de fermeture de classe, comme ce fut le cas à la maternelle il y a 4 ans. **Cette vigilance nous pousse à encourager fortement les parents à inscrire leurs enfants dans notre regroupement scolaire** pour éviter toute fermeture de classe notamment sur la maternelle, de plus les seuils de fermeture de classe et de réouverture ne sont pas les mêmes !



**En cas d'urgence,  
voici les numéros d'appel à votre disposition :**

**Cantine 05 46 90 89 78 - Garderie 06 74 34 20 02**



## La CDC de Gémozac Saintonge viticole

### PIEGEAGE DU FRELON ASIATIQUE



Le piégeage des frelons asiatiques est encore possible jusqu'à fin Juin . Qu'il soit de fabrication artisanale (piège bouteille) ou acheté dans le commerce, le piège utilisé pour capturer les reines de frelons asiatiques doit être le plus sélectif possible.

Il est recommandé de placer les pièges de préférence à proximité des composteurs ménagers, des arbres et arbustes à fleurs, du rucher ou de l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur et à proximité des lieux propices à l'hivernage des fondatrices (bâtiments anciens, tas de bois...).

**Et si vous n'y parvenez pas cette année, pensez-y pour l'année prochaine. Le piégeage commence mi mars.**

Vous êtes âgé-e de plus de 60 ans ou handicapé-e,  
Vous souhaitez préserver votre autonomie...



La Communauté de Communes de Gémozac met à votre disposition le service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,  
**7jours/7 de 7h30 à 20h**

Ce service vise à maintenir l'autonomie, l'hygiène du cadre de vie et prévenir l'isolement social.

- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne : aide à la toilette, l'habillage, au lever et au coucher
- Préparation et aide à la prise des repas
- Entretien du logement, du linge...
- Accompagnement pour les courses, les démarches administratives, la promenade...

**Crédit d'impôts de 50% pour les dépenses d'assistance à domicile**



32, avenue de la Victoire 17260 GÉMOZAC

**Tél 05 46 94 87 95**

contact@cdcgemozac.fr

www.cdcgemozac.fr

# ET VOUS, QUE MANGEZ-VOUS ?

Répondez à la grande enquête sur [www.cdcgemozac.fr](http://www.cdcgemozac.fr) et construisez avec nous le **Projet Alimentaire Territorial !**



Action mise en œuvre avec le soutien financier de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine et du Programme Européen Leader <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>



### PERMANENCE

Deuxième trimestre 2021

CDC de GÉMOZAC 32/34, avenue de la Victoire  
Mardi 1er juin 9h - 12h

→Rencontrez Madame Jocelyne PLAIRE, Architecte-conseil du CAUE 17, en prenant rendez-vous auprès du secrétariat du CAUE 17 au 05 46 31 71 90

→Port du masque obligatoire ;

→Afin d'éviter toute manipulation de document lors de l'entretien, merci de nous adresser par email ou courrier, quelques jours avant le rendez-vous vos photos, plans, relevé cadastral, et tout élément que vous jugerez utile à la bonne compréhension de votre projet à : [contact@caue17.fr](mailto:contact@caue17.fr) en précisant la commune de votre projet.



85, bd de la République  
CS 810276  
17076 La Rochelle cedex 09  
Tél 05 46 31 71 90

[contact@caue17.fr](mailto:contact@caue17.fr)

Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme et de  
l'Environnement de  
la Charente-Maritime

Plus d'informations sur :  
[www.caue17.fr](http://www.caue17.fr)



## Éléments de bonne conduite



Afin de lutter contre la recrudescence des animaux errants,

la commune a signé un contrat de "capture et transport des animaux" avec  
**l'ÉLEVAGE DES MILLES FONTAINES**, prestataire reconnu pour ce type de service.

Dès leur capture, les chiens ou les chats seront transportés puis hébergés et nourris à la fourrière jusqu'à ce que leurs propriétaires viennent les rechercher.

**Si vous remarquez un animal égaré, merci de prévenir la Gendarmerie en appelant le 17.**

**Chaque prise en charge et hébergement feront l'objet d'une amende.**

(130€ montant de l'amende + frais de nourriture pour le particulier identifié)



### Petits rappels d'Urbanisme

- **Pour la construction d'un abri de jardin** (compris entre 5 et 20m<sup>2</sup>), il est **IMPERATIF** de déposer en mairie une déclaration préalable. (délai d'instruction d'un mois)

- **Pour une clôture**, une déclaration préalable est également nécessaire.

Petits rappels : 1,50m de haut pour les clôtures maçonnées

1,80 m de haut pour les haies doublées ou non d'un grillage

- **Pour les piscines** d'une superficie de 10 à 100m<sup>2</sup> non couvertes ou couverture inférieure à 1,80m de haut, une déclaration préalable est à déposer en mairie.

Si la couverture est supérieure à 1,80m un permis de construire est obligatoire. (délai d'instruction de 2 mois)

- **Pour une extension d'habitation** comprise entre 5 et 20m<sup>2</sup> dépôt d'une déclaration préalable, si supérieure à 20m<sup>2</sup> dépôt d'un permis de construire.

(Nota : pour les zones A et N du PLU l'extension ne doit pas excéder 50% de l'emprise au sol du bâti existant avec un maximum de 50m<sup>2</sup>).

### QUELLES PRÉCAUTIONS ?

Avant de brûler des déchets verts en extérieur, le responsable du feu autorisé doit :

Disposer de l'autorisation écrite délivrée par le maire.

Formulaire téléchargeable sur le site :

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

S'assurer que la journée n'est pas classée en risque incendie de niveau sévère, très sévère ou exceptionnel.

[www.geoplateforme17.fr/geosdis17](http://www.geoplateforme17.fr/geosdis17)

- Vérifier que le département n'est pas en épisode de pollution de l'air.

[www.atmo-nouvelleaquitaine.org/indice/atmo](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/indice/atmo)

- S'assurer que les conditions météorologiques sont compatibles avec l'incinération (vent).

Le foyer doit être :

- Situé à plus de 50m des habitations des tiers et des voies publiques, éloigné des lignes électriques et téléphoniques, et hors de tout couvert d'arbre.

Son pourtour doit être nettoyé sur 5 mètres :

- D'un volume maximum d'entassement de 5m de diamètre et 2m de hauteur.
- Enflammé à l'aide d'un dispositif approprié (ni pneus, huile de vidange, essence, etc.)

Le feu doit être :

- Surveillé par une équipe et des moyens d'extinction appropriés. Ce dispositif doit être en place avant la mise à feu, durant toute l'opération et jusqu'à l'extinction complète du foyer.

Face aux risques d'incendie et de pollution atmosphérique, l'emploi du feu extérieur est strictement réglementé en Charente-Maritime.

Il est notamment **INTERDIT** de :

- Faire du feu en extérieur (dérogations spécifiques pour les propriétaires et ayants droit)
- Brûler ses déchets (dérogations spécifiques pour certains déchets verts agricoles et forestiers)
- Faire usage du feu quand le risque incendie est de niveau sévère, très sévère ou exceptionnel
- Vendre ou prêter un incinérateur de jardin
- Fumer dans les massifs boisés

### OÙ SE RENSEIGNER ?

- Auprès de votre Mairie
- À la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 17) au **05.16.49.61.00**  
[ddtm@charente-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm@charente-maritime.gouv.fr)  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)
- Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS17) au **05.46.00.59.09**  
[www.sdis17.fr](http://www.sdis17.fr)



Arrêtez de vous enflammer, d'autres solutions existent !

**BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS**  
en Charente-Maritime



## Animations



### Affluence samedi 14 mars 2021 à l'entrée du village.

Le pont et les berges du "Canal" tel que l'on nomme ici la Seudre, sont des spots favoris de nos pêcheurs.

Et ils étaient une dizaine à avoir tendu leur ligne dans l'espoir que la pêche soit bonne ! Depuis cette date, chaque jour un ou plusieurs pêcheurs sont présents au pied du pont.



### La nouvelle commission « animations »

de la municipalité fourmille d'idées pour vous divertir.

Il a été décidé une séance de cinéma en plein air **le 07 août 2021**, le spectacle de chanson « Les Rémouleurs » (affiche page suivante) **le 20 août 2021**.

Il a été évoqué le feu d'artifice du 13 juillet bien sûr (sans repas), une marche ponctuée de points repas et de découvertes de notre campagne mais pour le moment ces derniers restent à l'état de projet car nul ne sait encore l'orientation que va prendre la crise sanitaire que nous traversons. Néanmoins, nous espérons que d'ici l'été, nous pourrions vous annoncer de bonnes nouvelles.

Vous pouvez rester informés grâce à notre site internet [www.saint-andre-de-lidon.fr](http://www.saint-andre-de-lidon.fr) ou notre page facebook **Mairie de Saint André de Lidon**

### L'Amicale de Jorignac a été déclarée à la sous-préfecture de Saintes le 8 janvier 2019.

Elle a vu le jour grâce à une très bonne entente entre voisins du chemin de Chez Paunaud !

C'est une association à but non lucratif dont l'objectif est d'organiser des moments de convivialité et d'entraide entre ses membres, d'organiser ou de participer à des événements sportifs, sociaux ou culturels.

Elle est présidée par un conseil d'Administration composé : d'un Président Emmanuel USSEGLIO, d'un Vice Président Roger PACAUD, d'une Trésorière Chanel MAZURIER, d'une Secrétaire Josette MOKHEFI.

L'amicale compte à ce jour 15 foyers dont la cotisation annuelle s'élève à 10€ uniquement dont le renouvellement en 2020 a été offert aux adhérents en raison de la crise sanitaire.

En 2019, l'Amicale a participé à l'organisation de la Brocante de Pentecôte du village avec l'aide de l'Union Sportive Lidonnaise (football). Elle a aussi organisé la Fête des Voisins qui a réuni plus de 50 personnes.

Un concours de pétanque devait se dérouler en 2020 mais il a été suspendu, en raison de la crise sanitaire.

La **BROCANTE 2021** pourrait être reportée en septembre prochain dans la rue des Ecoles et autour de l'église, si la situation le permet.

Message du Bureau : « *Nous attendons tous de pouvoir reprendre une vie sociale normale et nous ne manquerons pas de vous donner des nouvelles dès que possible.* »

**Samedi 14 août** de 7 à 16h non stop

**VIDE GARAGES COLLECTIF \***

Chemin de Chez Paunaud et du Bouilleur de Chez Bertin

\*Réservé aux habitants des chemins cités



### Avis de recherche !

Deux Lidonnais, boulistes avertis, habitués du terrain de pétanque mis à leur disposition par la municipalité, ont envie d'aller plus loin !

**Ils souhaitent créer une association** et recherchent des boulistes ou futurs boulistes désireux de les rejoindre dans cette aventure.

Il leur faut un ou une trésorier (ière) et un ou une secrétaire puis viendront les adhérents...

Leur objectif est au final de réunir les joueurs lors **d'un tournoi en août prochain !**

## Cordouan Benèze Team 17



Depuis décembre 2019 une nouvelle association siège sur notre commune. A vocation humanitaire, cette association souhaite apporter une aide matérielle aux habitants du Sud Marocain en participant à divers projets, et en premier lieu au raid **205 TROPHÉE**.

Le Conseil municipal a décidé de leur venir en aide en accordant une subvention. Les deux amis à l'initiative de ce projet, l'un carrossier et l'autre mécanicien, piaffent d'impatience de prendre le départ mais pour des raisons de sécurité liées à la crise sanitaire le départ a été reporté à l'automne ainsi le

**205 TROPHEE se déroulera du 11 au 21 octobre 2021.**

A suivre sur leur site : <https://www.205trophee.fr/>



## Les sentiers de Trotte-Chien

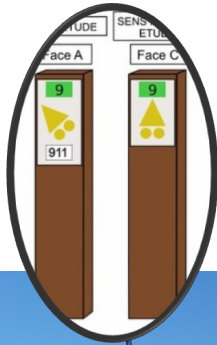
La communauté de communes de Gémozac met en place le projet de **circuits de randonnées pédestres et cyclistes** sur chaque commune de son territoire avec l'objectif de pouvoir les réunir en un seul.

Dans l'immédiat le bornage des circuits sur les routes départementales s'avérant compliqué, les circuits sont proposés à chaque commune individuellement.

La municipalité a accepté ce projet et le circuit baptisé « **Les Sentiers de Trotte-Chien** », du nom d'un ancien hameau, jadis aux abords du Chaillaud verra le jour, nous l'espérons avant l'été.

Il sera **balisé** tel que sur les images ci-dessous et reprendra le tracé de celui qui figure sur notre plan de commune :

- Le bourg → La Cour du Bois via la D129 → Le moulin des Fadets → retour Le Bourg via le chemin du cimetière (ceci constitue la 1ère boucle de quelques kilomètres accessibles aux enfants)
- Le bourg → chemin du Merzeau → La Croix → La Bertaudrie → Roche Pommier → La Lièvrerie → Logis de la Motte → Chez Clémenceau → Le Bourg (= 2ème boucle, les 2 boucles réunies représentent environ 12kms)



**Spectacles de chansons tout public et interactif**, de 7 à 120 ans. Les plus jeunes découvrent un répertoire de chansons des années 30 à 60 et les anciens le fredonnent avec joie.

Trois pieds nickelés du showbiz, **LES REMOULEURS**, partent à la rencontre du public et racontent leur voyage. A chaque péripétie leur vient une chanson qui raconte cette partie de leur histoire.

## Echos du passé...

...par Gérard TALAZAC

**En 1815, Rose BAURÉ, fille de Honoré BAURÉ et Marie NOËL, souhaite se marier avec Pierre BUJAUD.**

Le code civil précise que les futurs mariés doivent, avant de contracter mariage, demander le conseil de leur père et de leur mère, par un « *acte respectueux et formel* », et cette démarche ne pose généralement aucun problème, sauf pour Rose, dont le père s'oppose au mariage sans que l'on sache pour quelle raison. Le 29 mai 1815, Rose tente, une fois de plus, d'obtenir le consentement de son père. Elle est accompagnée du notaire Marc Pascal HILLAIRET venu prendre note du refus du père BAURÉ.

*Aujourd'hui 29 mai 1815, à la requête de Rose BAURÉ âgée de 25 ans révolus, demeurant au chef-lieu de St-André-de-Lidon, nous, Marc Pascal HILLAIRET, notaire impérial résidant à la Croix, commune de St-André, et en présence des témoins bas nommés, sommes transportés, accompagnés de la comparante et de nos dits témoins, en la maison et domicile de Honoré BAURÉ son père, tonnelier, sis au lieu de chez Pinaud de la Motte, commune de St-André, auquel lieu, étant et parlant à sa personne, la dite comparante lui a dit qu'étant dans le dessein de se marier avec Pierre BUJAUD de cette même commune elle l'en aurait prévenu et supplié à diverses fois mais toujours en vain, de consentir à son mariage, que le refus constant qu'il y a apporté l'a mise dans la pénible nécessité de le prier, par cet acte respectueux, de lui accorder son consentement qu'elle sollicite de sa tendresse dont elle se montrera toujours digne. Lequel a répondu en sortant de sa maison et prenant les outils de son métier, qu'il ne voulait point y consentir ni signer sa réponse quoiqu'il le sache faire, et quoique Marie NOËL son épouse et mère de la comparante, présente, l'eut en notre présence, invité de donner le consentement enquis par sa dite fille.*

La cause de Rose n'est pas perdue car le code civil précise qu'en cas de refus, l'acte respectueux sera renouvelé deux autres fois, de mois en mois, et un mois après le troisième acte, il pourra être passé outre à la célébration du mariage.

Rose BAURÉ et Pierre BUJAUD se sont mariés le 6 juillet 1815 à St-André, sans l'accord de Honoré BAURÉ.

Ils ont eu 3 enfants nés à St-André, et Rose est décédée le 3 janvier 1862 à St-André, à l'âge de 71 ans.

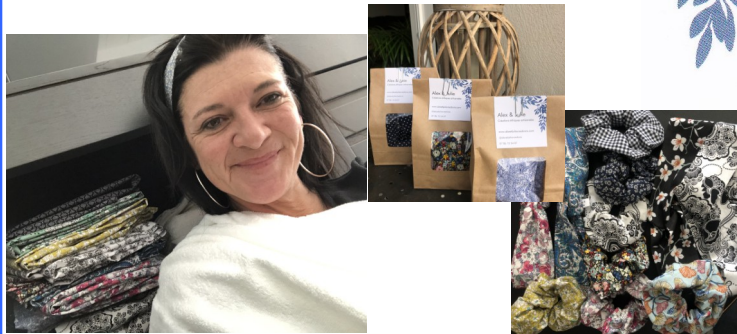


-T'avis promis que j'nous marierions pour la Saint Jhean !  
- J'ai pas dit l'année



# Alex & Julie

## Créations éthiques artisanales



**Faits main** avec soin et amour, sans couture apparente.  
 Accessoires en coton et tissu : lingettes, serviettes..  
 Accessoires cheveux : bandeaux, chouchous ..  
 Les lingettes sont pratiques par leur taille, lavables en machine pour un nettoyage parfait du visage, prendre soin de vos enfants, le change des bébés, ...  
**A offrir ou pour soi même**, ces cotons sont réutilisables et Eco responsable (sans déchet).  
**Uniques et colorés, personnalisables.**

[www.alexetjuliecreations.com](http://www.alexetjuliecreations.com)

Tél. 07 86 15 54 07



Membre de la **Société Française d'Arboriculture**,  
**Au Près des Arbres** est une entreprise spécialisée dans le domaine de l'élagage.  
**Arboriste grimpeur diplômé d'état**, nous saurons mettre en valeur et entretenir avec soin votre patrimoine arboré.  
 Nos diagnostics, conseils et devis sont gratuits.  
 Nous intervenons dans tout le département.

**Pierre Albert TAUNAY**

[www.au-pres-des-arbres.fr](http://www.au-pres-des-arbres.fr)



Tél. 06 63 02 67 41  
 presdesarbres@gmail.com



**MACONNERIE**

**EXTENSION SURELEVATION**

**OSSATURE BOIS**

**CHARPENTE COUVERTURE**

**CLOISONS SECHES**

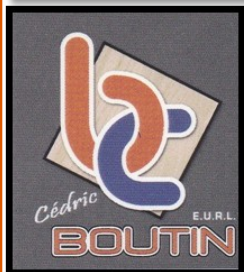
**BARDAGE**

**TERRASSE BOIS**

Tél 05 46 92 03 08

[www.eurl-boutin.com](http://www.eurl-boutin.com)

[boutin-cedric@orange.fr](mailto:boutin-cedric@orange.fr)



## LEVER DE RIDEAU

**Laurence FEITLER**  
 a ouvert son atelier de  
**COUTURIERE d'AMEUBLEMENT**

Elle y réalise de nombreux articles personnalisables, de toutes tailles : coussins, torchons, galettes de chaises, sets de table, peluches et bien sûr rideaux !



Mais elle peut également changer le tissu de votre transat ou de votre parasol.

Tous les travaux de couture d'ameublement sont à sa portée.

Chaque pièce est confectionnée dans du tissu de très bonne facture, d'origine française ou européenne et peut être brodée sur demande.

De quoi personnaliser votre déco ou faire des cadeaux originaux.

Tél 06 79 97 17 21